

DÉPÊCHE DU 04/05/2018

Infirmières de pratiques avancées: les textes présentés au HCPP le 16 mai pour une publication en juin (Cécile Courrèges)

Mots-clés : #soins de ville #établissements de santé #psychiatrie #ministères #paramédicaux #ministère-santé #DGOS #médecins #syndicats

(Par Marion HENRY)

PARIS, 4 mai 2018 (APMnews) - Les projets de textes réglementaires sur les infirmiers de pratique avancée devraient être soumis au Haut conseil des professions paramédicales (HCPP) le 16 mai, puis passer devant le Conseil d'Etat avec un "objectif de publication" pour le mois de juin, a indiqué la directrice générale de l'offre de soins (DGOS), Cécile Courrèges, dans un entretien accordé vendredi à APMnews.

Une concertation a été organisée depuis début mars sur trois projets de texte (un décret et deux arrêtés) définissant le périmètre d'intervention des infirmiers en pratiques avancées. Ces textes ont déçu les organisations infirmières qui ont estimé qu'ils n'allaient pas assez loin, alors que certaines organisations médicales ont au contraire considéré que cela remettait en cause le rôle du médecin (cf [dépêche du 09/03/2018 à 18:47](#)). La dernière version des textes n'a pas semblé convaincre les représentants de la profession infirmière, puisque 10 organisations ont dit leur déception mercredi dans un communiqué (cf [dépêche du 02/05/2018 à 12:56](#)).

"Nous venons de finir le processus de concertation", a expliqué vendredi Cécile Courrèges à APMnews. "La prochaine étape, c'est le HCPP programmé le 16 mai". "Il y a aura aussi une saisine du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) le 15 mai", a complété Cécile Courrèges.

"Ensuite, il y aura un passage en Conseil d'Etat, puisque le principal texte est un décret en Conseil d'Etat, avec l'objectif de sortie du Conseil d'Etat fin mai et une publication au mois de juin", a expliqué Cécile Courrèges. "Le calendrier est déterminé par une échéance qui est le respect de l'annonce le 13 octobre [2017] du premier ministre et de la ministre de pouvoir faire entrer en formation les premières infirmières en pratique avancée en septembre 2018", a-t-elle rappelé. "C'est cela qui a engagé tout le rétro-planning", a-t-elle expliqué.

Suite à ces annonces, le travail a été amorcé avec des groupes de travail d'abord "en comité restreint qui ont fonctionné pendant deux ou trois mois, puis avec un processus plus ouvert avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les différentes organisations syndicales (ville et hôpital), et les conseils nationaux professionnels et les agences de santé".

Cette réforme permet de travailler sur trois volets pour les infirmiers: leur cadre d'exercice, leur formation et leur future place dans leur système de santé, c'est-à-dire leur valorisation et leur statut, a détaillé la directrice générale de l'offre de soins.

Le choix de la méthode de concertation ?

Interrogée sur les critiques des organisations syndicales de médecins et d'infirmiers qui auraient aimé être associées beaucoup plus en amont à la concertation sur les textes, la directrice générale a répondu qu'il s'agissait d'un "choix de méthode". "On est partis du principe -et d'ailleurs la suite ne nous a pas donné trop tort-, que sur ce sujet-là, si on ne parlait pas de textes qui étaient mis sur la table, on risquait de rester uniquement dans le discours et dans la posture", a-t-elle commenté.

"Le choix qui a été fait était de partir sur des groupes restreints avec les ordres principalement pour essayer d'avoir des premiers textes sur lesquels on puisse après travailler en concertation", a-t-elle renchéri. "Dans le cadre de la concertation plus large, il y a eu une première séquence collective, puis ensuite beaucoup de bilatérales ont été organisées pour amener chacun à sortir de sa posture, puis enfin une dernière réunion collective la semaine dernière", a détaillé Cécile Courrèges.

Au début, "il y a eu besoin de beaucoup de pédagogie. Certains n'avaient pas lu attentivement les textes concernés. Il y avait quand même des explications à faire car c'est quelque chose de très nouveau. Beaucoup l'ont lu avec leurs craintes. Il a fallu réexpliquer, ce qui a permis de rassurer sur le projet", a-t-elle expliqué.

Lors de l'entretien, Cécile Courrèges est également revenue sur le contenu des textes et leur évolution pendant la concertation. Elle a aussi estimé qu'un millier d'IPA pourrait être formées d'ici 2021 (cf [dépêche du 04/05/2018 à 18:46](#)).

mh/ab/APMnews

[MH8P8782S]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INTERVIEW

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/117214/320042/infirmieres-de-pratiques-avancees-les-textes-presentes-au-hcp-p-le-16-mai-pour-une-publication-en-juin--cecile-courreges->